



## Ville de Lumigny-Nesles-Ormeaux

**Séjour 2023 – Vendée**

**Du 02/05/2023 au 06/05/2023**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Ce dossier est à remettre au responsable enfance accompagné :**

- Des photocopies du carnet de vaccination
- D'une Attestation de droits (carte vitale)
- De la Fiche de liaison dument complétée
- D'une photo d'identité récente de l'enfant

#### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... à : ..... Age : .....

Département : ..... Sexe : F  - M

Votre enfant est-il déjà parti en centre de vacances : OUI NON

#### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIVANT**

Parent(s)  Tuteur(s)  Autre, précisez  .....

Situation familiale : Marié(e)  Vie Maritale  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf (ve)

Nom : ..... Prénom : .....

Mail 1 : ..... Mail 2 : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

Pour les parents séparés, coordonnées de l'autre parent :

Nom : ..... Prénom : .....

Mail 1 : ..... Mail 2 : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

## **REGLEMENT**

- **Inscription**

L'inscription au service enfance via la fiche de renseignements 2022/2023 est obligatoire pour l'inscription au séjour.

Le dossier devra comporter l'ensemble des documents demandés (page.1) et être retourné, dument complété, signé.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés comme valides et laisseront la possibilité à d'autres enfants de pouvoir s'inscrire.

Un mail de confirmation vous indiquera la complétude du dossier et la bonne inscription de votre enfant pour le séjour.

- **Facturation**

Le montant du séjour s'élève à 465 euros.

Ce prix s'élève à 418.50 euros pour 2 enfants inscrits d'une même famille et 372 euros pour 3 enfants ou plus inscrits d'une même famille.

Le règlement peut être opéré jusqu'à 6 fois sans frais. Le premier règlement apparaîtra sur votre facture du mois d'Avril 2023 via le logiciel de facturation famille.

Je souhaite régler le séjour en (cocher la case correspondante) :

<b>1 enfant inscrit (465 euros au total)</b>	<b>2 enfants inscrits (837 euros au total)</b>	<b>3 enfants inscrits (1116 euros au total)</b>
1 règlement de 465 euros <input type="checkbox"/>	1 règlement de 837 euros <input type="checkbox"/>	1 règlement de 1116 euros <input type="checkbox"/>
2 règlements de 232.50 euros <input type="checkbox"/>	2 règlements de 418.50 euros <input type="checkbox"/>	2 règlements de 558 euros <input type="checkbox"/>
3 règlements de 155 euros <input type="checkbox"/>	3 règlements de 279 euros <input type="checkbox"/>	3 règlements de 372 euros <input type="checkbox"/>
4 règlements de 116.25 euros <input type="checkbox"/>	4 règlements de 209.25 euros <input type="checkbox"/>	4 règlements de 279 euros <input type="checkbox"/>
5 règlements de 93 euros <input type="checkbox"/>	5 règlements de 167.40 euros <input type="checkbox"/>	5 règlements de 223.20 euros <input type="checkbox"/>
6 règlements de 77.50 euros <input type="checkbox"/>	6 règlements de 139.50 euros <input type="checkbox"/>	6 règlements de 186 euros <input type="checkbox"/>

Aucun désistement, jusqu'à 15 jours avant le départ, n'entraînera d'annulation de paiement.

- **Indiscipline**

Un enfant multipliant le non-respect du règlement intérieur de la structure ou des règles établies au début du séjour par le directeur ou mettant en péril sa sécurité ou celle des autres, pourra être exclu du séjour.

Les retours immédiats seront à la charge financière des familles et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

Date et signature du représentant légal avec la mention « Lu et approuvé ».

Père

Mère

Tuteur